



Plan d'aménagement local  
**PLAN D'AFFECTATION DES ZONES - A**  
Vue d'ensemble

Date: 04.07.2022 Format: 71 x 79.5 cm DAO / SIG: MapInfo 19.0.1 Données cadastrales diffusées par: Delta-Geo SA 1700 Fribourg N° Aut. 022/17.01.12/001 Echelle: 1:10'000

PAZ adopté par le Conseil Communal de Le Mouret  
le 12 décembre 2017

Modifications mises à l'enquête publique par parution dans la feuille officielle (FO)

N° 7 du 18 février 2022

et N° ..... du .....

adoptées par le Conseil Communal de Le Mouret

Le Syndic La Secrétaire

Approuvé par la Direction du Développement territorial, des  
Infrastructures, de la Mobilité et de l'Environnement

le: .....

Le Conseiller d'Etat Directeur

artefact urbanisme Av. de la Gare 14, 1700 Fribourg, tél. 026 321 25 35 artefact.urbanisme@bluewin.ch

LÉGENDE

INFORMATIONS VISIBLES SUR LE PLAN B1

TYPES DE ZONES

- |                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| ZONE DE CENTRE VILLAGE 1              | ZONE D'ACTIVITE     |
| ZONE DE CENTRE VILLAGE 2              | ZONE DE CAMPING     |
| ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE 1 | ZONE LIBRE (ZL)     |
| ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE 2 | SECTEUR DE GRAVIERE |
| ZONE MIXTE HABITATION / ACTIVITE 1    | ZONE AGRICOLE       |
| ZONE MIXTE HABITATION / ACTIVITE 2    | ZONE DE PROTECTION  |
| ZONE D'INTERET GENERAL (ZIG)          | AIRE FORESTIERE     |

MESURES D'AMENAGEMENT

- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- PERIMETRE DE RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE

AUTRES PRESCRIPTIONS

- BÂTIMENTS NON SOUMIS À L'IBUS (Art. 80 al. 5 ReLaTec)
- DISTANCE AUX FORÊTS, HAIES, COURS D'EAU
- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE
- ESPACES NÉCESSAIRES AUX COURS D'EAU
- COURS D'EAU SOUS TUYAUX (UNE LIMITE DE CONSTRUCTION DE 4.00 M S'AJOUTE À L'ESPACE NÉCESSAIRE MÊME SI CELUI-CI N'EST PAS SPÉCIFIÉ SUR LE PLAN)
- LIGNE GROUPE "E" 17 KV

INFORMATIONS VISIBLES SUR LE PLAN B2

- ZONE À BÂTIR
- MESURES DE PROTECTION DU SITE BÂTI**
  - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT DE CATEGORIE 1
  - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT DE CATEGORIE 2
  - BIENS CULTURELS, IMMEUBLES PROTÉGÉS : CATEGORIE 1 CATEGORIE 2 CATEGORIE 3
  - PÉRIMÈTRES ARCHÉOLOGIQUES
  - CHEMINS IVS DE CATEGORIE I
  - CHEMINS IVS DE CATEGORIE II
- MESURES DE PROTECTION DU SITE NATUREL**
  - LIMITES BOISEMENTS HORS FORÊT CONTRÔLÉES (positions vérifiées par géomètre officiel)
  - BOISEMENTS HORS FORÊT (hors espaces agricoles)
  - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE LA NATURE
- SECTEURS SUPERPOSÉS**
  - CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS**
    - LIÉS AUX CRUES
    - SECTEUR DE DANGER ÉLEVÉ
    - SECTEUR DE DANGER MOYEN
    - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
    - SECTEUR DE DANGER RÉSIDUEL
    - DEGRÉ DE DANGER INDICATIF
  - LIÉS AUX INSTABILITÉS DE TERRAIN
  - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- ZONE DE PROTECTION DES EAUX**
  - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S0"
  - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S1"
  - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S2"
  - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S3"
- INFORMATIONS INDICATIVES**
  - LIMITE COMMUNALE
  - COURS D'EAU / ÉTANGS
  - SITES POLLUÉS AVEC N° SIPO

